

Daniel Senesael, PS

Ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges.

Mobilité, Belgocontrol et SNCB

Infrabel. – Passages à niveau. - Barrières.

Questions : Mercredi 10 décembre 2014, une voiture a été percutée à hauteur du village d'Havennes par un train circulant sur la ligne 94 reliant Tournai à Bruxelles. Le week-end précédent, un accident similaire s'était également produit sur un autre passage à niveau de cette entité mais les conséquences furent beaucoup moins tragiques. En effet, l'automobiliste, coincé sur les rails, s'en était miraculeusement sorti. Bien que dans ce deuxième cas, la responsabilité de l'automobiliste est clairement engagée, dans la mesure où il n'a pas respecté l'interdiction de traverser le passage à niveau en travaux, il n'en va pas de même de l'accident ayant coûté la vie au jeune havinnois. En effet, il apparaît que le passage à niveau en question ne dispose pas de barrières. Selon Infrabel, le feu de signalisation ainsi que le signal sonore fonctionnaient néanmoins normalement au moment de l'accident. Celui-ci semble donc être attribué au fait que le conducteur, sans doute ébloui par le soleil, n'aurait pas vu que le feu était rouge et n'aurait par ailleurs pas entendu l'avertissement sonore. Concernant ce dernier point, des témoignages de riverains indiquent que le signal sonore du passage en question est trop faible pour pouvoir être entendu et s'apparenterait davantage à une sonnerie de gsm. Le village d'Havennes dispose de cinq passages à niveau dont deux sont sans barrières. Or, dans le cas qui nous occupe, la présence de barrières aurait sans doute permis d'éviter le drame qui s'est produit. 1. Pouvez-vous nous préciser combien de passages à niveau sur l'ensemble du réseau ne disposent pas de barrières ? 2. L'installation de barrières à ces passages à niveau est-elle à l'ordre du jour ? 3. Quel budget y est alloué ? 4.a) Par ailleurs, tous les passages à niveau disposent-ils à présent du nouveau système de signalisation sonore censé améliorer la sécurité ? b) Dans l'affirmative, comment expliquer que les riverains considèrent ce signal sonore comme trop faible ? c) Sinon, à quelle échéance l'installation de ces nouveaux émetteurs sonores sera-t-elle complétée ?

Réponse : 1. Nous avons actuellement 266 passages à niveau de 3^e catégorie sur notre réseau (passages à niveaux à signalisation active, mais sans barrières) : - 218 passages à niveau publics ; - 48 passages à niveau privés. Nous avons actuellement 273 passages à niveau de 4^e catégorie sur notre réseau (passages à niveaux à signalisation passive, et donc aussi sans barrières) : - 97 passages à niveau publics ; - 176 passages à niveau privés. Nous avons actuellement 23 passages à niveau de 5^e catégorie sur notre réseau (passages à niveaux sans aucune signalisation) : - 5 passages à niveau publics ; - 18 passages à niveau privés. Un AR prescrit que les passages à niveau de 5^e catégorie doivent être adaptés en passages à niveau à signalisation passive ou active. Au total, il reste donc 562 passages à niveau sans barrières sur le réseau d'Infrabel, dont 320 passages à niveau publics et 242 passages à niveau privés. 2. Chaque année, en concertation avec le SPF Mobilité et Transports, plusieurs passages à niveau sont adaptés. C'est le Ministre qui définit le type d'équipement de sécurité. 3. En 2013, Infrabel a consacré environ 20 millions d'euro pour adapter, renouveler et supprimer des passages à niveau. 4.a) Le développement de la nouvelle sonnerie a démarré en septembre 2014. La sonnerie classique sera remplacée par

la nouvelle sonnerie d'ici fin 2015. b) Infrabel reçoit aussi bien des plaintes de riverains qui trouvent cette nouvelle sonnerie trop bruyante que de riverains qui la trouvent trop faible. La nouvelle sonnerie est en effet directionnelle, ce qui signifie qu'elle est dirigée spécifiquement vers les endroits où elle doit être la plus audible. c) La sonnerie classique sera remplacée par le nouvelle sonnerie d'ici fin 2015.